



Ecole et Collège St-Germain de Charonne
3, rue des Prairies – 75020 PARIS

DROIT A L'IMAGE

Les nouvelles dispositions légales rappellent le droit à l'image de chaque citoyen. Dans le cadre de sa scolarité, votre fils/fille peut être photographié(e) au cours d'une activité scolaire ou périscolaire. Ces photos, propriété de l'établissement, sont utilisées à l'interne (exposition, journal scolaire) et/ou à l'externe (site internet, brochure établissement).

Sur cette base, il vous est demandé de faire connaître votre choix quant au droit à l'image.



Famille :

Elève :

Classe :

- Autorise l'utilisation des photos ou films de notre fils/fille dans le cadre interne et externe tel que stipulé ci-dessus,
- N'autorise pas l'utilisation des photos ou films avec l'image de notre fils/fille

A Paris, le

Mention manuscrite

« pour accord durant la scolarité à St-Germain de Charonne »

Signature :